

COOPERATION INTERNATIONALE ET FISCALITE DOUANIERE



- La douane marocaine diversifie ses partenariats
- La douane marocaine partage son expertise avec l'Afrique
- A l'international, le Maroc assure une participation dynamique aux travaux des hautes instances de l'OMD
- Une fiscalité douanière sans cesse repensée en faveur de l'économie nationale

COOPERATION INTERNATIONALE

LA DOUANE MAROCAINE DIVERSIFIE SES PARTENARIATS

La Chine sollicite le Maroc pour un partenariat visant la lutte contre la contrefaçon

Dans le cadre d'un projet gouvernemental, une délégation chinoise de haut niveau est venue engager des discussions avec l'ADII au sujet d'un partenariat visant la lutte contre la contrefaçon. Les deux parties ont convenu de poursuivre leurs efforts dans ce domaine pour gagner en efficacité dans la lutte contre ce type de fraude et d'examiner les possibilités de conclure un accord qui facilitera et renforcera la coordination entre les deux parties en la matière.



Avec l'Europe et l'Amérique, la coopération s'adapte aux contextes économique et sécuritaire

France

Plusieurs actions d'échange d'expériences sur le terrain ont été menées alternativement au Maroc et en France. Elles ont porté sur diverses facettes du contrôle douanier : lutte contre la cybercriminalité, enquêtes sur les flux financiers, modes de gestion des unités des Brigades chargées des contrôles routiers dans les zones frontalières, évaluation en douane, lutte contre la contrefaçon, ciblage et contrôle des voyageurs et analyse prédictive.

Suisse

Une rencontre avec les chefs d'entreprises suisses installées au Maroc a eu lieu en 2016. Elle a été consacrée à l'investissement suisse au Maroc, à l'accompagnement du secteur privé par la Douane et aux discussions en cours au sein du groupe des pays concernés par la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles pan-euro-méditerranéennes, dont le Maroc et la Suisse font parties.

Pays Bas

En marge des Assemblées de l'OMD, un Accord avec les Pays-Bas a été signé ouvrant la voie à une coopération bilatérale opérationnelle, mais également au rapprochement des meilleures pratiques. Ce pays qui est très en avance dans le domaine de la gestion portuaire (1^{er} port européen) et de l'informatisation des services douaniers, offre de grandes possibilités de coopération et de partage d'expérience notamment en matière d'accélération du passage des marchandises.

Etats-Unis d'Amérique

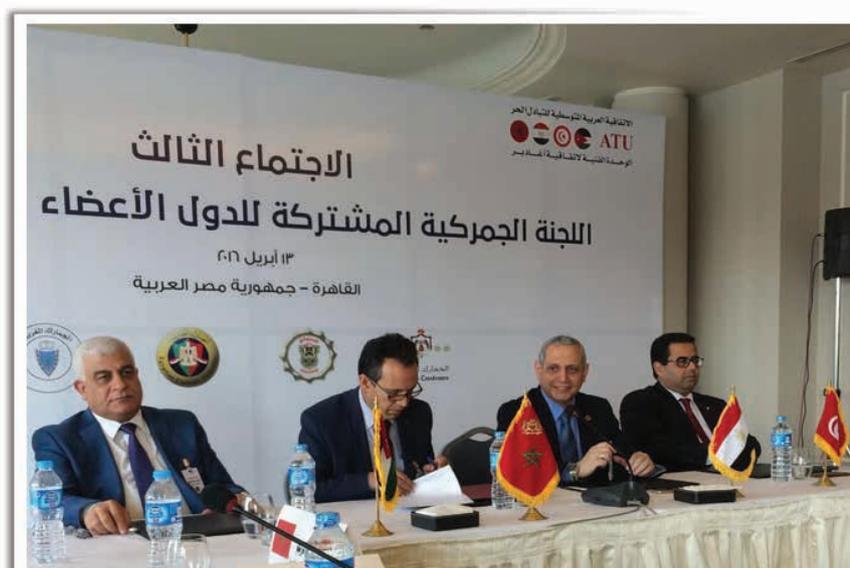
Des rencontres entre l'ADII et des représentants du département américain de sécurité intérieure (DHS) ont été tenues en mai et septembre 2016. Au centre des discussions, la coopération dans les domaines de la formation et de l'assistance mutuelle entre administrations douanières. L'année 2016 a vu la mise en œuvre d'un riche programme de formation, à l'initiative de DHS : enquêtes internationales sur les biens à double usage, lutte contre le trafic illicite dans les milieux maritimes, droits de propriété intellectuelle et enquêtes financières transfrontalières.

Dans le cadre de projets d'intégration régionale, le partenariat avec le Monde Arabe se poursuit

L'ADII a poursuivi son objectif de consolidation de ses relations avec le Monde Arabe en s'inscrivant pleinement dans les orientations du pays en matière de contribution au développement économique de la région. Elle a ainsi assuré une présence dynamique aux travaux des groupes de négociation et des instances décisionnelles de la Ligue arabe et de l'Accord d'Agadir :

- 3^{ème} réunion de la commission douanière mixte des Directeurs Généraux des douanes des pays membres de l'Accord d'Agadir.
- 35^{ème} et 36^{ème} réunions des Directeurs Généraux des Douanes des pays de la Ligue arabe tenues respectivement en janvier et juin 2016
- 97^{ème} et 98^{ème} sessions du conseil économique et social de la Ligue Arabe qui ont eu lieu au Caire

En outre, dans le cadre de la construction de l'Union Douanière Arabe, le projet de code des douanes arabes unifié a été parachevé au cours de l'année 2016 et les négociations se sont poursuivies au sujet du Tarif Extérieur Commun (TEC). Le guide unifié des procédures douanières a été également finalisé.

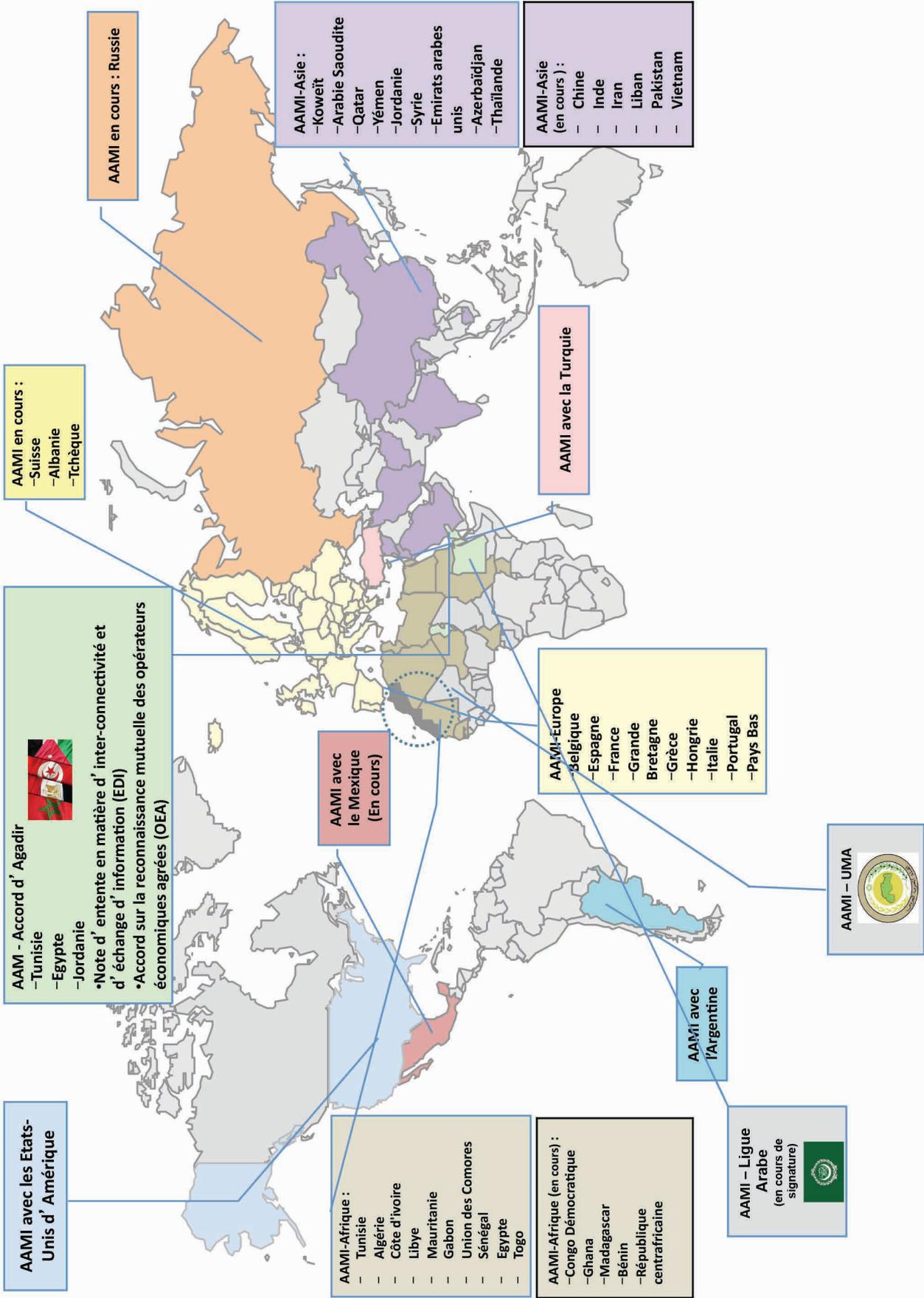


Le réseau d'accords de partenariat Douane-Douane s'est élargi par la signature de nouveaux accords

Le Maroc a signé de nouveaux accords douaniers de coopération et d'assistance administrative mutuelle dans le cadre bilatéral et multilatéral avec le Togo, la Thaïlande, les Pays Bas, les pays membres de l'Accord d'Agadir (Tunisie, Egypte et Jordanie). Avec ces derniers, deux accords ont été signés.

Le premier accord porte sur la reconnaissance mutuelle des Opérateurs Economiques Agréés (OEA) et le second concerne l'interconnexion des systèmes de dédouanement des pays membres et l'échange de données.

Par ailleurs et à l'occasion de la visite Royale à Moscou en mars 2016, le Maroc et la Russie ont paraphé un protocole sur l'échange d'informations avant l'arrivée des marchandises et des véhicules déplacés, entre les administrations douanières des deux pays, dit Corridor Vert.



LA DOUANE MAROCAINE PARTAGE SON EXPERTISE AVEC L'AFRIQUE

Application des droits de propriété industrielle

À l'occasion de la célébration du centenaire de la propriété industrielle au Maroc, l'OMPIC a organisé une série d'événements et de journées thématiques « Casablanca IP Week » du 17 au 18 mai 2016 autour des questions de l'application des droits de propriété industrielle.



Dans ce cadre, un atelier interrégional a été co-animé par l'ADII aux côtés de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Office des brevets du Japon (JPO), sur l'application des droits de propriété industrielle par les autorités douanières. Cet atelier a profité à des douaniers du Maroc et de 12 autres pays africains.

Lutte contre le terrorisme



L'OMD a fait appel à l'ADII en fin 2015 pour co-animer un atelier sur le thème du « Renforcement des capacités de coordination et de partage de l'information des pays du Sahel : Les Unités contre le terrorisme et le crime transnational ». Ont pris part à cet événement qui a eu lieu à Niamey des représentants du Tchad, Niger, Mauritanie, Mali et Burkina Faso.

Contrôle des conteneurs

Dans le cadre du Programme Mondial du Contrôle des Conteneurs, l'OMD a sollicité l'ADII pour mobiliser un expert marocain pour l'animation de formations théoriques et pratiques de ciblage et de contrôle des conteneurs à risque dans les ports africains.

A ce titre, il a animé du 27 novembre au 09 décembre 2016, une formation en Tunisie en perspective de la mise en place d'une cellule de contrôle de conteneurs dans le port de Radés.



Gestion de projets

L'ADII a mis à la disposition de l'OMD, du 25 au 29 avril 2016, un expert pour animer une formation sur la gestion des projets.

Cette action, organisée à Tunis, s'inscrit dans le cadre de l'assistance fournie par l'OMD à la douane tunisienne afin de renforcer les connaissances et les compétences des Chefs de projets en matière de planification et mise en œuvre des projets et programmes stratégiques.

A L'INTERNATIONAL, LE MAROC ASSURE UNE PARTICIPATION DYNAMIQUE AUX TRAVAUX DES HAUTES INSTANCES DE L'OMD

Le Maroc a présidé les travaux de la 75^{ème} session de la Commission de Politique Générale (CPG) et des 127^{ème} et 128^{ème} sessions du Conseil de l'OMD tenus à Bruxelles du 11 au 16 juillet 2016. Il a participé également à la 76^{ème} session de la CPG tenue à Moscou (Fédération de Russie) en décembre 2016.

Il assure par ailleurs, une présence effective aux travaux des principaux comités techniques dont notamment, le Comité Technique Permanent, le Comité de la Lutte contre la Fraude, le Comité Technique de l'Evaluation en Douane, le Comité Technique des Règles d'Origine et le Comité du Système Harmonisé.

Sur un plan opérationnel, l'ADII a participé aux travaux de la 19^{ème} réunion mondiale des Bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement et à la 15^{ème} réunion de l'équipe responsable de la gestion du Réseau douanier de lutte contre la fraude, tenue à Bruxelles du 25 au 28 janvier 2016.

Dans le cadre des opérations conjointes de contrôle, l'ADII a participé à deux actions



d'envergure organisées par l'OMD. La première a porté sur la détection et la prévention des mouvements transfrontaliers illicites d'armes légères et de petit calibre ainsi que d'espèces et d'instruments négociables au porteur. La seconde avait pour objectif le ciblage du trafic illicite de méthamphétamines et autres marchandises de contrebande acheminées par les voyageurs aériens au départ, en transit et à destination des aéroports internationaux sélectionnés pour l'opération.

FISCALITE DOUANIERE

UNE FISCALITE DOUANIERE SANS CESSE REPENSEE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE NATIONALE

La douane modernise son outil fiscal et réglementaire et l'adapte aux standards internationaux en vue de simplifier les procédures tout en luttant contre les fraudes.

En effet, de nouvelles dispositions ont été introduites pour adapter la législation douanière aux nouvelles exigences du commerce international, soutenir l'économie nationale et créer des conditions de concurrence équitables.

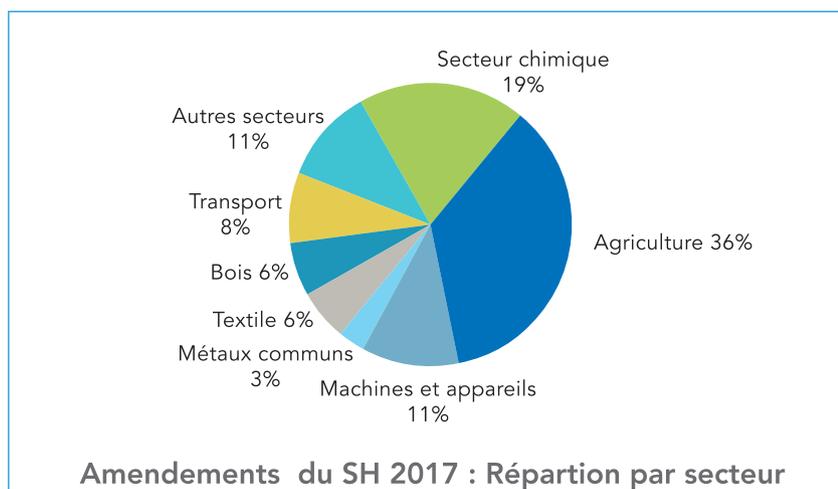
AMENDEMENTS DU SH 2017

Le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) est une nomenclature internationale élaborée par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et qui sert de base à la constitution des tarifs de droits de douane nationaux. Il est sujet à des amendements cycliques en vue de se conformer aux nouvelles tendances du commerce international, de suivre les évolutions technologiques et de faire face aux préoccupations environnementales, sanitaires

et sociales exprimées par les organisations internationales, les gouvernements et la communauté des opérateurs économiques.

Se conformant aux engagements pris par notre pays dans le cadre de la Convention du Système Harmonisé de l'OMD, l'ADII a procédé, dès le 1^{er} janvier 2017, à l'instar des autres administrations douanières modernes, à la mise en œuvre du 6^{ème} cycle d'amendements du SH.

Répartition par secteur des 233 séries d'amendements adoptés



Mesures d'accompagnement

Pour assurer une transition réussie et une mise en œuvre fluide du nouveau SH, des mesures d'accompagnement ont été prises. Des journées d'information et des formations ont été ainsi organisées au profit d'une population de plus de 800 participants constituée de cadres de l'ADII, d'opérateurs économiques, de transitaires et de déclarants. Les partenaires institutionnels impliqués dans le commerce extérieur ont été également concernés par ce programme.



TARIF DES DROITS DE DOUANE

Investie d'une mission économique, la douane a un rôle de soutien de l'économie nationale qu'elle assure au travers de ses multiples actions en faveur de la protection de la production locale, de la stabilisation de la demande intérieure et de la promotion de l'investissement.

Contribuer au développement des secteurs économiques

Développement du secteur de l'aquaculture

Le développement et la rentabilité d'un projet aquacole sont subordonnés à la disponibilité d'aliments de poissons à des prix compétitifs. Aussi, la loi de finances 2016 a-t-elle prévu de faire bénéficier, à titre dérogatoire, les aliments de poissons d'un droit d'importation minimum de 2,5% au lieu de 25%, sous réserve qu'ils soient importés par les professionnels du secteur de l'élevage de poissons pour une période de deux ans et dans la limite d'un contingent de 25000 tonnes par an.

Promotion des investissements dans le secteur du transport aérien et ferroviaire

Afin d'encourager les investissements dans le secteur du transport aérien et ferroviaire, l'exonération de la TVA à l'importation a été accordée pour les :

- aéronefs d'une capacité supérieure à cent places réservés au transport aérien, ainsi qu'au matériel et pièces de rechange destinés à la réparation de ces aéronefs ;
- trains et équipements ferroviaires destinés au transport des personnes et des marchandises, à l'exclusion des parties et pièces détachées qui leur sont destinées.

Appuyer la consommation locale à travers l'approvisionnement normal du marché en marchandises de première nécessité

Tenant compte des besoins du marché local, notamment durant le mois sacré de Ramadan 1437, et du contexte du marché mondial, il a été procédé à la suspension provisoire de la perception du droit d'importation applicable aux lentilles et aux pois chiches dans la limite d'un contingent et à la réduction provisoire de la quotité du droit d'importation applicable aux œufs de consommation dans la limite d'un contingent.

Assurer des conditions propices à l'instauration d'un climat économique sain et d'une concurrence loyale

Harmonisation de la TVA appliquée à l'importation de l'orge et du maïs

A l'importation de l'orge et du maïs, trois taux différents étaient appliqués au titre de la TVA à l'importation : 0% lorsqu'ils sont destinés à l'alimentation humaine, 10% lorsqu'ils sont destinés à la fabrication de l'alimentation animale et 20% dans tous les autres cas.

Cette différenciation des taux selon l'utilisation est source de pratiques anticoncurrentielles à cause de la difficulté de s'assurer de la destination finale de ces produits. Pour y pallier, un taux unique de 10% au titre de la TVA à l'importation est désormais appliqué pour l'orge et le maïs et ce, quelle que soit leur destination.

Protection de la production nationale en blé tendre

Afin de favoriser l'écoulement normal de la production nationale en blé tendre, il a été décidé d'instaurer le droit d'importation appliqué au blé tendre au taux de 65% au lieu de 30%.

Mesures de défense commerciale

Au cours de l'année 2016, plusieurs mesures de défense commerciale ont été adoptées aussi bien pour corriger ou supprimer les distorsions résultant de certaines pratiques de concurrence déloyale à l'importation, que pour faire face à l'accroissement massif du volume des importations d'un produit donné pouvant nuire aux secteurs d'activité nationaux concernés.



Les principales mesures mises en place au cours de l'année 2016 sont :

- La prorogation jusqu'au 31 décembre 2018 de l'application de la mesure de sauvegarde sur les importations du fil machine en fer ou en aciers non alliés et du fer à béton.
- L'exclusion provisoire de l'Egypte et de l'Inde, à compter du 20 septembre 2016, de la liste des pays en développement (PMA) non soumis à la mesure de sauvegarde définitive appliquée sur les importations des tôles d'acier laminées à froid et des tôles plaquées ou revêtues.
- L'institution d'un droit antidumping provisoire sur les importations du PVC originaires de l'Union Européenne et du Mexique. Cette mesure s'applique pour une durée de 4 mois à partir du 15 novembre 2016.